

MAIRIE DE CERNAY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 23 juin 2020 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

Etaient présents : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mr Burrer Christian - Mr Labet Grégory – Mme Gouin Emilie – Mme Condette Maria

Secrétaire de Séance : Mme Gouin Emilie

Au vu de l'état d'urgence sanitaire, la réunion s'est tenue à huis clos.

Approbation du compte-rendu du 9 juin 2020

Le compte-rendu du 9 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe qu'à l'ordre du jour il sera question de différents scénarios de travaux envisageables sur la commune. Les décisions pour approuver ces travaux pourront être reportées ultérieurement car ces travaux seront réalisés en 2021 pour pouvoir obtenir les subventions ; les demandes de subventions étant closes depuis février 2020.

Travaux

Achat d'un radar – Délibération n°31 -2020

Suite aux requêtes d'administrés concernant des excès de vitesse sur la commune, Madame le Maire informe qu'elle a contacté la société Signalétique Vendômoise concernant la pose d'un radar mobile pédagogique solaire sur la D23 à Cernay pouvant être déplacé sur la D121 à la Gouëthière afin de faire de la prévention. Madame le Maire présente un devis pour un montant de 3 260 € HT soit 3 912 € TTC.

Sur ce type de travaux, Madame le Maire informe que la commune pourrait obtenir les subventions suivantes :

- 30 % au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) octroyée par le Conseil Départemental.

Après discussion du Conseil Municipal, Madame le maire propose de reporter la décision ultérieurement et de demander au Département gracieusement l'installation d'un radar pédagogique afin d'obtenir un bilan et une synthèse des résultats de la vitesse sur ces deux voies avant de prendre une décision. Les administrés seront informés de la pose et il sera fait un constat sur l'utilité de cette installation avec ces derniers.

Le cm, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de ne pas donner suite dans un premier temps à la proposition de la société Signalétique Vendômoise

- mandate madame le Maire pour qu'elle obtienne un prêt gracieux de matériel par le Conseil Départemental

- étudiera, au vu du bilan de la circulation sur les voies communales, la suite à donner.

Madame le Maire s'est renseignée également à cette même société pour un ensemble de panneaux avec fléchage à droite et à gauche pour indiquer la mairie et l'église cimetière pour un montant de 609 € HT soit 730.80 € TTC.

Madame le Maire présente aussi un devis de cette même société pour un montant de 1 550 € HT concernant une armoire pour mettre le plan de la commune.

Distributeur de pain

Madame Emilie Gouin demande si un distributeur de pain pourrait être installée sur la commune. Madame le Maire lui répond que ce type d'installation est souvent à la demande du boulanger. Elle propose à Mesdames Gouin et Condette de contacter différents boulangers locaux pour ce projet.

Panneau Route de Saint Georges

Madame Condette Maria demande si un panneau Cernay pourrait être installé à l'entrée de Cernay sur la route de Saint Georges. Madame le Maire va contacter la DDT.

Travaux halle – Délibération n° 32-2020

Madame le Maire informe qu'elle a contacté l'architecte afin qu'elle la conseille sur la fermeture de la halle pour protéger du vent.

L'architecte lui a transmis les coordonnées d'une entreprise de Mainvilliers (sellerie concept) spécialisée dans ce genre de travaux.

Cette entreprise propose :

- Pour la fermeture face église, la pose de 2 stores à coulisse zip avec coffre carré structure blanche avec manivelle décrochable pour un montant de 1 842 € HT soit 2 210.40 € TTC.

- Pour la fermeture face préau,

-soit la pose d'un store à coulisse zip avec coffre carré structure blanche avec manivelle décrochable et rajout de tasseau sur poteau central en bois pour le réaligement pour un montant de 2 800 € H.T soit 3 360 € TTC.

- soit la réalisation sur mesure d'un rideau coulissant sur rail avec galets sur le haut, fixation sur les côtés par tourniquets, sur le bas tension par bavette sandow, pose d'un rideau pour un montant de 1 700 € HT soit 2 040 € TTC.

Monsieur Labet Grégory propose la pose d'un coffre pour la fermeture face préau. Madame le Maire va demander le chiffrage d'un coffre.

Sur ce type de travaux, Madame le Maire informe que la commune pourrait obtenir les subventions suivantes :

- 20 % au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) octroyée par le Conseil Départemental
- 20 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) octroyée par la Préfecture
- 20 % au titre de la DECIL octroyée par la Préfecture sur le volet isolation thermique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de poursuivre le projet de fermeture de la halle
- prend acte que l'Architecte ne sollicitera pas d'honoraires supplémentaires
- sollicite des informations et des exemples de réalisation complémentaires.

Diagnostic des Mares et réhabilitations des lavoirs

Madame le Maire informe que Monsieur Allard du Conservatoire des espaces naturels a été contacté en janvier 2020 afin d'effectuer un diagnostic des mares.

Madame Deltroy Annie propose que soient réhabilités les 2 lavoirs de la commune et qu'une signalétique adaptée soit mise en place.

Madame Gouin propose un aménagement extérieur autour de ces 2 sites.

Madame Le Maire va recontacter Monsieur Allard et informe qu'une solution sera peut-être proposée lors du diagnostic pour la réhabilitation.

Délégués commission de contrôle des listes électorales – Délibération n°33-2020

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture demande de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du conseil municipal pour contrôler les listes électorales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne : Madame Condette Maria, déléguée titulaire
Madame Gouin Emilie, déléguée suppléante

14 Juillet 2020

Etant toujours en état d'urgence sanitaire, un dépôt de gerbe sera réalisé à 11 h avec l'ensemble du conseil municipal et en musique. La cérémonie n'est pas ouverte au public.

En revanche, les administrés qui le souhaitent pourront pavoiser leurs balcons et fenêtres.

Un avis sera adressé à chaque administré.

Dépôts d'ordures sauvages

Madame le Maire informe que des ordures sauvages (gravats) ~~sont~~ ont été à nouveau déposés sur le Chemin des Martinets. Elle déplore ces attitudes. Elle informe le Conseil qu'il existe des procédures administratives régies par le code de l'environnement, procédures qui s'avèrent difficiles à mettre en place.

Madame le Maire demande s'il y a des besoins en matériaux pour les chemins ruraux. Madame Deltroy indique que le chemin de la Châlerie est totalement impraticable et que ces matériaux pourraient peut-être servir à l'aplanir.

Informations et questions diverses

* Madame le Maire informe que suite aux courriers envoyés aux riverains afin d'élaguer leur bois le long du Chemin des Martinets, il ne reste à ce jour qu'un propriétaire à effectuer les travaux.

Monsieur Labet Grégory s'engage à contacter ce propriétaire ; peut-être interviendra t-il lui-même pour l'élagage.

* Madame le Maire rencontrera une propriétaire de la rue de la Pommeraie, suite à des soucis d'ordures ménagères.

* Madame le Maire informe que la loi du 17 juin 2020 a modifié le calendrier relatif au tirage au sort des Jurés d'Assises. Ainsi, l'article 32 dispose que le tirage au sort des jurés et l'envoi de la liste au tribunal judiciaire de Chartres, peuvent être valablement réalisés **jusqu'à la fin de l'année 2020**.

Elle informe que notre commune n'a pas été tirée au sort par la commune de Magny.

* Madame le Maire informe que Monsieur Chevallier Joël a eu un accident de travail. Cet accident n'a pas nécessité d'arrêt de travail.

* Monsieur Rouault Thierry et Madame Gouin Emilie ont fait le compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé à Magny le 17 juin 2020.

* Madame le Maire informe que la remise des prix a eu lieu le 26 juin 2020 à Marchéville. Madame Gouin et monsieur Labet sont chargés de transmettre les photos du spectacle de fin d'année pour alimenter notre bulletin annuel.

* Madame le Maire informe qu'un Conseil des Maires s'est déroulé le 22 juin 2020. Le thème étant sur L'Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat. Elle présente les enjeux :

- lutte contre l'habitat mal isolé (problèmes thermiques)
- lutte contre l'habitat insalubre
- adapter les logements à la perte d'autonomie
- apporter une aide financière et technique pour l'aménagement locatif.

Une convention sera signée pour 5 ans et l'opérateur chargé de la convention sera Inari pour réhabiliter 227 logements pour une enveloppe d'environ 425 000 €.


* Madame Gouin Emilie informe que Cécile Corbel, harpiste, pourrait organiser un concert dans l'église de Cernay l'année prochaine. Elle demande une mise à disposition à la commune de l'église gracieusement. L'entrée serait de 10 € à 12 €.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe. Madame Cécile Corbel sera contactée pour convenir d'une date.

* La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 10 juillet 2020 pour désigner le délégué titulaire et les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.


Fin de séance à 22 h 15

Fait à Cernay, le 21 Juillet 2020

 Le Maire,
Marie-Paule Dos Reis



L'Adjoint délégué


Annie BELTRAY